

*Copie de la Lettre de l'Evêque de Montréal aux propriétaires et Capitaines de steamboats.*

Montréal, 31 Mai, 1848.

MONSIEUR,

A une assemblée nombreuse des Evêques et des Curés de ce Diocèse, tenue à l'Evêché de cette ville, le 23 du courant, il fut avisé, aux meilleurs moyens à prendre pour prévenir les désordres de l'ivrognerie dans ce pays.

Après mûre délibération, l'assemblée crut qu'un des moyens à prendre pour arrêter ce mal, serait de prier les propriétaires et Capitaines de *steamboats* de ne pas permettre qu'il y eût, à leur bord, de *barres* ou cantines, pour y distribuer des liqueurs enivrantes aux passagers.

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président de la dite assemblée, de vous transmettre la susdite résolution, en vous priant de vouloir bien me répondre au plutôt; parce que je dois communiquer à tous les Curés de ce Diocèse les noms des *steamboats* qui pourront être recommandés aux membres des diverses Sociétés de Tempérance.

Je puis vous assurer que le Clergé compte beaucoup sur votre bonne volonté et coopération pour la grande et pénible tâche qu'ils s'impose de travailler, de toutes ses forces, à propager partout la société de Tempérance. Il espère, que dans peu d'années, tout le monde recueillera les heureux fruits qu'elle aura produits, si elle s'établit sur des bases solides.

Je suis avec une parfaite considération, etc.,

(Signé,)

✠ IG. EVEQUE DE MONTREAL.

(Pour vraie copie.)

Ecc. S. Secrétaire.